

REGLEMENT d'attribution des COUPES

La remise des récompenses a lieu le Dimanche de Pâques sur le site de la concentration de **Pâques en Provence**.

Aucune coupe n'est cumulable

A - COUPE DU SOLEIL - (Coupo dou souleu)

Attribuée au club ayant le plus grand nombre de participants

Si égalité : le plus grand nombre de femmes

Si égalité : le plus grand nombre de jeunes (- 18 ans)

B - COUPE de la LAVANDE - (Coupo de la lavando)

Attribuée à chacune des participantes d'une équipe entièrement féminine, la plus nombreuse.

Si égalité l'équipe composée du plus grand nombre d'équipières du même club.

Si égalité l'équipe ayant le plus grand kilométrage

C - COUPE DU MISTRAL - (Coupo dou mistraou)

Offerte par Yvette et Jean Pierre PENDU

Attribuée à l'équipe ayant le plus grand nombre de jeunes de moins de 18 ans (mini 2)

Si égalité l'équipe la plus jeune

Une médaille sera attribuée à chaque jeune "Traceur" de moins de 18 ans.